

UNITED NATIONS  NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

Référence : C.N.35.2012.TREATIES-1 (Notification dépositaire)

ACCORD INTERGOUVERNEMENTAL SUR LE RÉSEAU DU CHEMIN DE FER
TRANSASIATIQUE

JAKARTA, 12 AVRIL 2006

ENTRÉE EN VIGUEUR D'AMENDEMENTS À L'ANNEXE I DE L'ACCORD¹

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire et se référant à la notification dépositaire C.N.492.2011.TREATIES-2 du 25 juillet 2011 concernant les amendements proposés à l'Annexe I de l'Accord, communique :

Aucune des Parties à l'Accord n'ayant notifié d'objection dans un délai de six mois à compter de la date de la notification dépositaire susmentionnée, les amendements proposés ont été réputés acceptés, conformément au paragraphe 7 de l'article 8 de l'Accord.

Conformément au paragraphe 8 de l'article 8, les amendements à l'Accord entreront en vigueur pour toutes les Parties trois (3) mois après l'expiration de la période de six (6) mois prévue au paragraphe 7 de l'article 8, c'est-à-dire, le 25 avril 2012.

Le 26 janvier 2012



¹ Voir notification dépositaire C.N.492.2011.TREATIES-2 du 25 juillet 2011 (Proposition d'amendements à l'Annexe I de l'Accord).

Attention : Les Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont publiées uniquement en format électronique. Les notifications dépositaires sont mises à la disposition des missions permanentes auprès des Nations Unies sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse <http://treaties.un.org>, sous la rubrique "Notifications dépositaires (CNs)". En outre, les missions permanentes et toute autre personne intéressée peuvent s'abonner pour recevoir les notifications dépositaires par email à travers le "Services automatisés d'abonnement", qui est également disponible à l'adresse <http://treaties.un.org>.